OLYMPIC-GARAGE
Société anonyme au capital de 4.950.000 francs
Siège social : Route de Vichy CHARMEIL 03110 ESCUROLLES
RCS CUSSET B 975 721 739

T. de Commerce de CUSSET
N° dépôt 213
2 8 FEV. 1994
N° R.C. 975721739
AB173

TRIBUNAL de COMMERCE de CUSSET

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
et le 26 novembre, à 16 heures,
l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement de la société s'est réunie au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Bernard BEAUGER préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Didier FILLASTRE représentant la société CICA et Monsieur José VIEGAS représentant la société CICAFI sont désignés scrutateurs.

Madame Françoise THIVAT est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée.

TRIBUNAL D'INSTANCE DE GANNAT (ALLIER)

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
- le rapport du Conseil d'Administration

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'Administrateurs
- Nomination de Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration :

"Nous vous avons réunis en assemblée générale afin :

- de prendre acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur des sociétés SERFIM, PALAFI et HAVRAFI
- et de nommer en qualité d'administrateurs les sociétés CICAFI, CICAPART et SOVERDIAM.

- de prendre acte de la démission de leurs fonctions de Commissaire aux Comptes, du Cabinet KPMG Audit et de Monsieur Jean COHEN-SCALI
- et de nommer en remplacement :
titulaire : PS Audit
suppléant : Monsieur Rémi DIDIER

Nous vous demandons de voter les résolutions correspondantes."

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, à effet de ce jour, de la démission de leurs fonctions d'Administrateur des sociétés SERFIM, PALAFI et HAVRAFI et décide de nommer :

CICAFI
Société en nom collectif
au capital de 50.000 francs
Siège social : 738 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 390 380 863

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CANNAT (ALLIER)

CICAPART
Société en nom collectif
au capital de 50.000 francs
Siège social : 738 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 390 363 836

SOCIETE VERSAILLAISE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE ET DE MECANIQUE - SOVERDIAM
Société anonyme au capital de 8.122.400 francs
Siège social : 18 rue de Vergennes 78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES B 649 802 006

en qualité d'Administrateur de la société, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, à effet de ce jour, de la démission de leurs fonctions de Commissaires aux Comptes, du Cabinet KPMG et de Monsieur Jean COHEN-SCALI, et décide de nommer en remplacement :

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

PS AUDIT
demeurant 98 rue de Courcelles 75008 PARIS
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

Monsieur Rémi DIDIER
demeurant 98 rue de Courcelles 75008 PARIS

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

TRIBUNAL D'INSTANCE DE GANNAT (ALLIER)

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le secrétaire

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le P.D.G.